



Plan d'action sur les moyens de subsistance durables du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles pour 2019 à 2023

ÉBAUCHE POUR EXAMEN PUBLIC



Table des matières

Introduction	2
Ambition, buts et objectifs.....	3
Principes directeurs	4
Liens avec d'autres stratégies et plans d'action du GTNO.....	6
Évaluer le succès	8
Mesures	8
Objectif 1 : Encourager et appuyer les occasions de mentorat, d'apprentissage et de formation en lien avec les activités dans la nature pour les résidents intéressés.....	10
Objectif 2 : Soutenir les collectivités, les organisations et les autres partenaires dans la prestation de programmes et services en lien avec les moyens de subsistance durables en réduisant le fardeau administratif.....	12
Objectif 3 : Renforcer la communication au sujet des programmes en place et accroître la promotion des moyens de subsistance durables à différents niveaux.	14
Objectif 4 : Aménager et soutenir les possibilités d'expansion des programmes.....	15
Objectif 5 : S'assurer du bon fonctionnement des programmes et de leur utilité réelle pour les gens qui en ont besoin, et veiller à la mise en œuvre responsable du plan d'action.	17

Introduction

Aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), la vie est intimement liée à la nature. C'est là que les résidents trouvent nourriture, plantes médicinales, matériaux et refuge; la nature est également une source de revenus et leur permet de pratiquer leur culture, leur spiritualité et leurs loisirs. Sans oublier que la relation qui unit les peuples autochtones des TNO à la terre est millénaire.

Dans le présent plan d'action, les moyens de subsistance durables se définissent comme des « modes de vie liés à la terre¹ ». Il importe de noter que le mot « terre » ne désigne pas ici uniquement les écosystèmes terrestres. La terre est envisagée d'une façon holistique : elle englobe les plantes, les animaux, l'eau, l'air, le sol, les êtres humains, les processus et les relations existant entre tous ces éléments. Les moyens de subsistance durables comprennent « les capacités, ressources et activités sous-tendant un mode de vie qui favorisent l'adaptation et la résistance tout en assurant la pérennité de ces mêmes ressources et activités, maintenant et pour les générations à venir². » [Traduction]

À l'heure actuelle, il n'est pas simple d'aller sur les terres ancestrales ou d'y pratiquer des activités de subsistance. Entre autres obstacles, les gens doivent composer avec le coût élevé du carburant et de l'équipement, la modification de l'environnement à cause du changement climatique et de l'exploitation des ressources, le passage à une économie salariale qui laisse moins de temps aux travailleurs pour se rendre sur leurs terres ancestrales, et la perte de connaissances et de compétences, séquelle du colonialisme et des pensionnats.

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) reconnaît qu'il a un rôle à jouer pour aider les individus, les familles, les collectivités, les régions, les organisations et autres partenaires à faire progresser et à promouvoir les moyens de subsistance durables, de même que la pratique d'activités en nature. Le MERN s'occupe, au nom du GTNO, de programmes et services touchant les aliments traditionnels, les économies traditionnelles et l'apprentissage sur les terres ancestrales, qui sont grossièrement les types de programmes visés par le présent plan d'action. Dans le plan, le terme « approvisionnement » désigne l'approvisionnement en nourriture (animaux ou plantes) directement sur le territoire ancestral, par la chasse, le piégeage, la pêche ou la cueillette.

¹ Note : Le terme « moyens de subsistance durables » est générique et englobe plusieurs concepts comme la santé, le revenu et le logement, pour ne nommer que ceux-là. Dans le présent plan d'action, il désigne principalement les activités pratiquées sur les terres ancestrales, bien que ces activités s'inscrivent également dans le mode de subsistance global d'une personne.

² Chambers et Conway (1991), *Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century*, document de travail de l'IDS n° 296, PNUD, sans date.

Le plan a pour but d'établir l'ordre de priorité dans lequel les ressources et les capacités du MERN devraient être appliquées pour soutenir les moyens de subsistance durables à l'échelle locale, régionale et territoriale, en fonction des besoins, des valeurs et des priorités des Ténois. Le MERN veut que les mesures proposées dans le plan soient productives et complémentent l'excellent travail accompli partout aux TNO par les gouvernements et organisations autochtones, les conseils et offices des ressources renouvelables, les associations de chasseurs et de trappeurs, les gouvernements municipaux et fédéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales ou les collectivités qui veulent offrir des programmes en ce sens. Pour ce faire, il faudra continuer de cultiver des partenariats toujours plus nombreux et solides.

Le plan est le résultat des consultations panterritoriales menées par le MERN sous forme de rencontres régionales avec les gouvernements autochtones et les partenaires de cogestion, de portes ouvertes dans les collectivités, d'ateliers de groupes consultatifs et de visites dans les écoles dans la mesure du possible. Un sondage réalisé auprès de la population et un concours de photos pour les jeunes ont aussi permis de recueillir de l'information. Le MERN a ensuite compilé le tout et élaboré une série de mesures possibles pour répondre aux commentaires de la population. Le MERN a également tenu des réunions consultatives avec les représentants des gouvernements autochtones régionaux (employés, jeunes et Aînés) pour examiner avec eux les mesures proposées, cerner les lacunes et déterminer les éléments à prendre en compte pendant la mise en œuvre. Le présent plan d'action découle de l'ensemble du processus de consultation.

Ambition, buts et objectifs

Voici l'**ambition** du plan d'action sur les moyens de subsistance durables :

Que les résidents des TNO puissent communier avec la nature et en faire l'expérience d'une façon significative pour eux.

Pour concrétiser cette ambition, le MERN, en collaboration avec ses partenaires, s'appliquera à réaliser les **buts** suivants :

- Donner la chance à plus de Ténois de participer à des activités en nature, par exemple sur les terres ancestrales, qui revêtent de l'importance pour eux, comme l'approvisionnement en nourriture par la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette; les activités culturelles; les loisirs; et les pratiques de guérison.
- Augmenter le nombre de personnes possédant les compétences et les connaissances propres aux activités d'approvisionnement sur le territoire.

- Aplanir les obstacles aux activités en pleine nature grâce à des approches novatrices proposées par les Ténois.
- Soutenir les collectivités, les gouvernements et organisations autochtones, et les autres organismes offrant des programmes et services en lien avec les moyens de subsistance durables.
- Créer une économie traditionnelle ténoise dynamique et prospère.
- Assurer aux résidents des TNO l'accès à des aliments traditionnels de qualité, sûrs et adaptés à la culture.
- Promouvoir et encourager les occasions d'apprentissage coopératif et multigénérationnel.
- Mettre en place des programmes et des mesures de soutien pour les résidents intéressés, quels que soient leur âge et leur niveau d'habileté ou d'expérience.

Les **objectifs** suivants aideront le MERN à atteindre les buts qu'il s'est fixés :

- Objectif 1 : Encourager et appuyer les occasions de mentorat, d'apprentissage et de formation en lien avec les activités sur le territoire ancestral pour les résidents intéressés.
- Objectif 2 : Soutenir les collectivités, les organisations et les autres partenaires dans la prestation de programmes et services en lien avec les moyens de subsistance durables en réduisant le fardeau administratif.
- Objectif 3 : Renforcer la communication au sujet des programmes en place et accroître la promotion des moyens de subsistance durables à différents niveaux.
- Objectif 4 : Aménager et soutenir les possibilités d'expansion des programmes.
- Objectif 5 : S'assurer du bon fonctionnement des programmes et de leur réelle utilité pour les gens qui en ont besoin, et veiller à la mise en œuvre responsable du plan d'action.

Principes directeurs

L'envergure du processus de consultation a permis de dégager des principes généraux qui guideront la mise en œuvre du plan d'action. Ces principes devront être pris en compte au moment de concevoir et d'appliquer les mesures prévues par le plan.

- Mieux-être
 - Le contact avec la nature est une source importante de mieux-être et de santé physique, mentale, émotionnelle, culturelle et économique. Par conséquent, la santé des populations, des collectivités, des familles et de l'environnement (air, eau, sol, animaux et plantes) a été mise au premier plan des mesures proposées.

- Langues
 - Le territoire ancestral et la langue sont intimement liés. Les questions de langue doivent donc être prises en compte dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Stabilité de l'approvisionnement alimentaire
 - L'accès (direct ou indirect) à des aliments traditionnels de qualité qui soient sûrs, nutritifs et adaptés à la culture, ainsi qu'à l'équipement nécessaire pour obtenir, traiter, préparer et entreposer ces aliments doit être assuré.
- Saisons
 - Toutes les saisons se prêtent aux activités en nature, il faut donc s'attarder à chaque saison et aux activités qui y prennent place pour concevoir et offrir les bons programmes et services.
- Inclusivité et accessibilité
 - Les occasions de répondre aux besoins de tous les résidents doivent être multiples et diverses, sans égard à leur âge, à leur niveau d'habileté, d'expérience ou de connaissance, à leur sexe, à leur statut socioéconomique ou à tout autre facteur. Le besoin d'élaborer des programmes destinés aux participants d'âge moyen qui, en raison des pensionnats, ont perdu connaissances et compétences, est particulièrement criant.
- Connaissances
 - Les connaissances locales et traditionnelles sont fondamentales pour les activités réalisées sur les terres ancestrales, de même que pour la conception et la prestation de programmes et services soutenant les moyens de subsistance durables. D'autres systèmes de connaissances peuvent aussi appuyer la mise en œuvre des mesures du plan.
- Respect
 - Le respect pour la terre et l'eau, pour les êtres humains, pour les animaux et pour les traditions culturelles et coutumes doit se faire ressentir dans toutes les mesures.
- Gestion communautaire
 - L'intention avec ce plan d'action est de soutenir les programmes communautaires et d'y ajouter de la valeur en se fondant sur les besoins, valeurs et priorités des Ténois. Les collectivités et les régions sont les mieux placées pour déterminer les besoins des résidents en programmes et services, et pour les fournir. Le MERN reconnaît aussi la nécessité d'offrir du soutien aux administrations et organisations communautaires et régionales, et d'accroître leur capacité. Il faudra faire preuve de cohérence tout en veillant à répondre aux besoins différents des régions et des collectivités.

- Partenariats
 - Aux TNO, les partenariats sont fondamentaux et essentiels aux activités du MERN. Le plan d'action tient compte et les mesures seront mises en œuvre avec le secours de différents partenaires.
- Changement climatique
 - Le changement climatique influence le mode de vie sur le territoire. Il a des répercussions sur les déplacements, sur l'interprétation des signes et signaux, sur la sécurité, et sur les animaux dont dépendent les humains. Il faudra tenir compte du changement climatique dans la mise en œuvre du plan et dans le choix des mesures qui favoriseront l'équilibre des individus, des familles, des collectivités et des régions.

Liens avec d'autres stratégies et plans d'action du GTNO

Le plan d'action se raccorde directement ou indirectement à de nombreuses autres initiatives en cours du GTNO. Le travail effectué par d'autres ministères pour faire progresser ces stratégies s'aligne avec les efforts déployés par le MERN pour mettre en œuvre le présent plan d'action. Le MERN continuera de collaborer étroitement avec les autres ministères pour faire avancer les projets qui soutiennent les moyens de subsistance durables.

Voici quelques-unes de ces initiatives :

- ***Plan d'action 2019 à 2023 des TNO sur le changement climatique*** : Ce plan définit plusieurs mesures qui s'accordent à celles du présent plan d'action, c'est-à-dire : appuyer la recherche sur les aliments traditionnels, particulièrement la recherche touchant les répercussions du changement climatique sur la stabilité de l'approvisionnement alimentaire des collectivités; mettre en œuvre un plan d'action sur les moyens de subsistance durables qui soutiendra la recherche et les programmes en lien avec les aliments traditionnels; faire avancer les priorités nommées dans le plan d'action sur les moyens de subsistance durable et collaborer avec les partenaires pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation des projets; soutenir les programmes de gardiens autochtones mis en place par les gouvernements autochtones des TNO pour suivre l'évolution du changement climatique à l'aide des connaissances traditionnelles, locales et scientifiques au besoin.
- ***Travaillons ensemble : Plan d'action pour réduire et éliminer la pauvreté aux Territoires du Nord-Ouest (2015)*** : Le Plan d'action anti-pauvreté des TNO vise à éradiquer la pauvreté du territoire, et les activités sur les terres ancestrales constituent un élément central de cette ambition, de même que les économies et les aliments traditionnels. Certaines des mesures particulières du Plan d'action anti-

pauvreté se retrouvent aussi dans le présent plan d'action, notamment : offrir des aliments nutritifs aux personnes âgées par des repas et des programmes communautaires de partage de nourriture; encourager et aider les gens à pratiquer la cueillette, la chasse et la pêche pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur collectivité; élargir les programmes offerts sur le territoire ancestral comme le programme « Initier un enfant au piégeage », qui encourage les jeunes à apprendre les techniques traditionnelles d'approvisionnement en nourriture auprès des Aînés.

- ***Plan d'action sur les connaissances des TNO pour 2019 à 2024*** : La pierre angulaire de ce Plan d'action est la nécessité de fonder la prise de décision sur la recherche. Les liens entre les deux plans sont donc nombreux, notamment les mesures suivantes : consolider les activités de surveillance communautaire, notamment la formation et le soutien pour les programmes de gardiens autochtones; fournir aux principaux organismes décisionnels une liste des personnes-ressources au sein des ministères qui peuvent leur donner de l'information sur les différents sujets faisant l'objet de recherches aux TNO; encourager et établir de nouveaux partenariats pour améliorer la capacité de recherche des TNO, par exemple par un soutien accru aux programmes, la création de nouvelles chaires de recherche et la conception de nouvel équipement.
- ***Stratégie sur les perspectives économiques : Faire le pont entre les entreprises, les collectivités et les occasions d'affaires*** : Cette stratégie recommande tout un nombre de mesures qui rejoignent celles du présent plan d'action, par exemple : l'accroissement du financement et du soutien des programmes d'économie traditionnelle par l'intermédiaire du Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités du GTNO et du programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie; encourager le secteur privé à accroître son soutien au programme « Initier un enfant au piégeage »; créer un programme de mentorat pour aider les adultes à revenir à un mode d'approvisionnement en nourriture traditionnel; examiner les possibilités, pour le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'incorporer des activités économiques traditionnelles aux programmes de guérison et de mieux-être.
- ***Cadre stratégique du GTNO sur la culture et le patrimoine : Des cultures fortes, un territoire prospère (2015 à 2025)*** : Plusieurs priorités mentionnées dans ce cadre rejoignent celles du présent plan d'action, par exemple : célébrer la diversité des langues; donner accès à des programmes culturels concrets et immersifs; soutenir des programmes culturels pour la jeunesse; soutenir la préservation des compétences et pratiques traditionnelles; stimuler la demande de produits et services culturels ténois authentiques; soutenir les décisions des collectivités à l'égard de leur culture et de leur patrimoine.

- ***Cadre « Une responsabilité partagée » visant à renforcer les langues autochtones aux TNO*** : Comme la langue est considérée comme un élément essentiel des activités sur les terres ancestrales, plusieurs éléments du cadre et du présent plan d'action se recoupent, notamment : reconnaître et affirmer l'importance des langues autochtones aux TNO; donner aux collectivités les moyens de revitaliser les langues autochtones; créer des ressources et offrir des services en langues autochtones.

De plus, le MERN veut que les mesures du plan soient productives et soutiennent le travail extraordinaire accompli partout au TNO par les gouvernements et organismes autochtones, les conseils et offices des énergies renouvelables, les associations de chasseurs et de trappeurs, les gouvernements municipaux et fédéral, et les organisations non gouvernementales en ce sens. Ces mesures ont été élaborées après que nous ayons noté les priorités, les besoins et les valeurs des Ténois ayant participé à nos consultations, de même que les façons de soutenir au mieux les moyens de subsistance durables.

Évaluer le succès

Pour suivre la progression vers chaque objectif, nous avons choisi un certain nombre initial d'indicateurs de rendement. Pendant les consultations sur le plan d'action, on a rappelé au MERN l'importance d'établir un cadre d'évaluation ancré dans les méthodologies autochtones. Pour concrétiser cette idée, le MERN s'engage (voir la mesure 5.4) à créer, à mi-parcours de la mise en œuvre du plan, un cadre d'évaluation qui s'inspirera des méthodes autochtones, de concert avec d'autres approches évaluatives (notamment les approches et processus communautaires, ainsi que l'évaluation de l'impact ou des résultats). Ce processus sera mené de concert avec le comité consultatif.

Mesures

Les mesures retenues sont associées aux cinq objectifs du plan d'action :

- Objectif 1 : Encourager et appuyer les occasions de mentorat, d'apprentissage et de formation en lien avec les activités sur le territoire ancestral pour les résidents intéressés.
- Objectif 2 : Soutenir les collectivités, les organisations et les autres partenaires dans la prestation de programmes et services liés aux moyens de subsistance durables en réduisant le fardeau administratif.
- Objectif 3 : Renforcer la communication au sujet des programmes en place et accroître la promotion des moyens de subsistance durables à différents niveaux.
- Objectif 4 : Aménager et soutenir les possibilités d'expansion des programmes.

- Objectif 5 : S'assurer du bon fonctionnement des programmes et de leur réelle utilité pour les gens qui en ont besoin, et veiller à la mise en œuvre responsable du plan d'action.



Objectif 1 : Encourager et appuyer les occasions de mentorat, d'apprentissage et de formation en lien avec les activités sur le territoire ancestral pour les résidents intéressés.

Les mesures de l'objectif 1 favorisent les occasions d'apprentissage, de mentorat et de formation, essentielles pour encourager et promouvoir les moyens de subsistance durables et les activités sur le territoire ancestral pour tous les résidents intéressés. Les mesures listées sous cet objectif comprennent la création, et l'aide à la création, de réseaux et d'occasions de transmettre les connaissances et l'expérience d'une collectivité à l'autre, ainsi qu'à plus grande échelle.

01	Encourager et appuyer les occasions de mentorat, d'apprentissage et de formation en lien avec les activités sur le territoire ancestral pour les résidents intéressés.	
Ensemble initial d'indicateurs de rendement	<ul style="list-style-type: none">Nombre de personnes qui suivent la formation des chasseurs (en ligne et dans les écoles).Nombre de programmes de formation offerts.Nombre de personnes participant aux programmes de mentorat et de formation.Apprentissages et nouvelles compétences rapportés par les participants dans les programmes de mentorat ou de formation.Leçons apprises et transmises grâce aux échanges de connaissances entre collectivités.Obtention de financement auprès de tierces parties pour le programme « Initier un enfant au piégeage ».	
Mesure à prendre	Calendrier	
1.1	Virtualiser la formation pour les chasseurs afin de l'offrir aussi en ligne.	Décembre 2019
1.2	Travailler avec le ministère d'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) et les commissions scolaires en vue d'offrir la formation pour les chasseurs dans les écoles secondaires en échange de crédits.	Février 2020 et au-delà
1.3	Établir une procédure pour envoyer des trappeurs ténois chaque année à la maison de vente aux enchères des fourrures pour représenter les TNO.	Janvier 2020
1.4	Travailler avec les personnes qui s'approvisionnent sur le territoire pour créer et mettre à l'essai des programmes de soutien au mentorat, en veillant à créer aussi des programmes destinés aux personnes d'âge moyen et aux femmes.	Septembre 2020
1.5	Créer et mettre à l'essai un petit programme de subventions pour permettre aux familles d'aller sur les terres ancestrales.	Décembre 2020
1.6	Travailler avec les personnes qui s'approvisionnent sur le territoire, les partenaires	Mars 2021 et au-delà

	de cogestion et d'autres intervenants pour créer et offrir des programmes de formation (à l'intention de différents groupes démographiques) sur la sécurité et la navigation, la chasse et la cueillette, le traitement et la préparation des aliments, etc.	
1.7	Tester des trousse de départ pour les trappeurs, chasseurs et cueilleurs afin d'aider les débutants à accéder à l'équipement nécessaire pour pratiquer ces activités.	Mars 2021
1.8	Encourager ou faciliter les échanges de connaissances entre les collectivités pour favoriser le partage de connaissances sur les aliments traditionnels, notamment sur la manière de se les procurer, de les préparer et de les cuisiner.	Septembre 2021 et au-delà
1.9	Solliciter la participation du secteur privé, des établissements postsecondaires et d'autres partenaires pour soutenir le programme « Initier un enfant au piégeage ».	Mars 2021 et au-delà
1.10	Créer un programme de leadership des jeunes axé sur la stabilité de l'approvisionnement en aliments traditionnels et le changement climatique pour accroître la compétence et les connaissances des jeunes Ténois.	Décembre 2022

Objectif 2 : Soutenir les collectivités, les organisations et les autres partenaires dans la prestation de programmes et services liés aux moyens de subsistance durables en réduisant le fardeau administratif.

Les mesures listées sous l'objectif 2 ont pour but d'alléger le fardeau administratif qui pèse sur les collectivités afin de faciliter l'obtention de financement ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes. On misera notamment sur l'accroissement des capacités communautaires et l'offre de contributions en nature lorsque c'est possible.

02	Soutenir les collectivités, les organisations et les autres partenaires dans la prestation de programmes et services liés aux moyens de subsistance durables en réduisant le fardeau administratif.	
<i>Ensemble initial d'indicateurs de rendement</i>	<ul style="list-style-type: none">• Taux de succès des propositions soutenues.• Obtention de financement pour les programmes auprès de tierces parties.• Évaluation positive des mesures de soutien disponibles par les partenaires.	
Mesure à prendre		Calendrier
2.1	Faire la promotion au nom du GTNO des programmes de surveillance et de gardiens autochtones, et servir d'agent de liaison ou de personne-ressource auprès des collectivités afin de leur faire connaître les programmes, les ressources et les possibilités de contribution en nature du GTNO pour soutenir ce type de programmes.	En continu
2.2	Travailler avec les ministères du GTNO, le Fonds commun ténois pour les programmes dans la nature et d'autres partenaires pour améliorer la coordination, la collaboration et le financement des programmes offerts dans la nature.	En continu
2.2	Travailler avec les partenaires pour obtenir du financement auprès de tierces parties afin de soutenir les programmes et services en lien avec les moyens de subsistance durables.	En continu
2.3	Travailler avec les ministères du GTNO et d'autres partenaires pour élaborer un calendrier des demandes de financement communautaire pour les programmes offerts sur le territoire ancestral ou touchant les moyens de subsistance durables.	Mars 2020

2.4	<p>Explorer et mettre à l'essai des moyens de mieux soutenir les collectivités qui présentent une demande de financement et de programme pour des activités sur les terres ancestrales ou en lien avec les moyens de subsistance (ressources matérielles, ateliers, évaluations stratégiques, services d'intermédiaire, aide pour préparer leur demande, etc.).</p>	Décembre 2020 et au-delà
-----	---	--------------------------

Objectif 3 : Renforcer la communication au sujet des programmes en place et accroître la promotion des moyens de subsistance durables à différents niveaux.

La force de nos programmes repose sur la diffusion de l'information les concernant et sur leur facilité d'accès. Une autre partie importante de notre engagement auprès des collectivités est de faire la promotion des moyens de subsistance durables à différents niveaux, en partageant les histoires, les leçons et les expériences, afin d'encourager la participation et de chercher des ressources et du soutien auprès de nos partenaires externes. Les mesures listées sous cet objectif touchent la communication et la promotion.

03	Renforcer la communication au sujet des programmes en place et accroître la promotion des moyens de subsistance durables à différents niveaux.	
<i>Ensemble initial d'indicateurs de rendement</i>	<ul style="list-style-type: none">Formations, programmes d'approvisionnement sur le territoire et financement offerts par le MERN plus largement connus.Histoires de réussite partagées (avec mesure de leur portée).Aliments traditionnels mieux connus aux TNO.Nombre de personnes qui participent à la campagne de promotion du piégeage comme mode de subsistance et expérimentent le piégeage.	
	Mesure à prendre	Échéancier
3.1	Améliorer la communication et la campagne de promotion concernant la formation, les programmes d'approvisionnement sur le territoire et le financement actuellement offerts par le MERN.	Juillet 2020
3.2	Travailler avec les partenaires pour créer du matériel promotionnel illustrant les réussites des collectivités.	Octobre 2020 et au-delà
3.3	Envisager la possibilité de multiplier les rencontres en pleine nature entre le MERN et les partenaires.	Décembre 2020 et au-delà
3.4	Tenter d'instaurer une « journée de l'alimentation traditionnelle » aux TNO et soutenir les célébrations communautaires.	Octobre 2021 et au-delà
3.5	Aider les collectivités et les régions à concevoir du matériel sur le thème des aliments traditionnels (vidéos, livres, brochures, etc.).	Mars 2022
3.6	Travailler avec les partenaires pour élaborer une campagne sur le mode de vie des trappeurs afin de faire connaître l'histoire des trappeurs ténois d'hier et d'aujourd'hui.	Mars 2023

Objectif 4 : Aménager et soutenir les possibilités d'expansion des programmes.

Les TNO sont le théâtre de nombreux projets extraordinaires, qui offrent la possibilité de renforcer, d'étendre, d'améliorer et de multiplier les initiatives déjà en place et d'en lancer de nouvelles en fonction des besoins, des priorités et des leçons apprises. Les mesures listées sous cet objectif se concentrent sur les domaines où le MERN peut contribuer au développement des programmes.

04	Aménager et soutenir les possibilités d'expansion des programmes.		
<i>Ensemble initial d'indicateurs de rendement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des partenariats établis et consolidés. • Nombre de personnes qui utilisent le cahier communautaire de planification des systèmes d'alimentation. 		
	Mesure à prendre	Échéancier	
4.1	Renforcer les liens avec différents partenaires pour soutenir la recherche sur les aliments traditionnels, particulièrement la recherche touchant les répercussions du changement climatique sur la stabilité de l'approvisionnement alimentaire des collectivités	En cours	
4.2	Travailler avec les ministères du GTNO, les gouvernements et organisations autochtones, les organismes à but non lucratif et d'autres partenaires pour mettre au point une liste de pièces d'équipement pouvant être prêté aux collectivités pour les programmes sur les terres ancestrales.	Mars 2020	
4.3	Finaliser et publier le cahier communautaire de planification des systèmes d'alimentation.	Mars 2020	
4.4	Trouver des ressources et des partenariats qui pourraient soutenir les programmes communautaires d'approvisionnement sur le territoire qui contribuent à la stabilité de l'approvisionnement alimentaire de la collectivité, et particulièrement les programmes qui viennent en aide aux personnes ayant un accès limité au territoire (p. ex. familles monoparentales, personnes âgées, personnes aux prises avec des dépendances, personnes à mobilité réduite, etc.).	Mars 2021	
4.5	Soutenir et faciliter la planification de systèmes alimentaires à l'échelle communautaire ou régionale, notamment par des ressources, des ateliers, et une contribution en nature lorsque c'est possible.	Mars 2021 et au-delà	

4.6	Soutenir, de concert avec les partenaires, les programmes d'adaptation au changement climatique axés sur les activités d'approvisionnement en nature, les économies traditionnelles et la stabilité de l'approvisionnement en aliments traditionnels.	Mars 2022 et au-delà
4.7	Explorer la possibilité d'offrir aux personnes qui s'approvisionnent sur le territoire des rabais sur l'équipement ou des programmes de subvention pour aider les débutants ou les personnes à faible revenu à se procurer le matériel nécessaire pour s'approvisionner sur le territoire.	Mars 2023

Objectif 5 : S'assurer du bon fonctionnement des programmes et de leur utilité réelle pour les gens qui en ont besoin, et veiller à la mise en œuvre responsable du plan d'action.

Les mesures listées sous cet objectif concernent la mise en œuvre à long terme et l'évaluation du plan d'action, ainsi que l'évaluation des programmes en place pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des résidents des TNO. Elles constituent un engagement à la mise en œuvre responsable et efficace du plan d'action.

05	S'assurer du bon fonctionnement des programmes et de leur utilité réelle pour les gens qui en ont besoin, et veiller à la mise en œuvre responsable du plan d'action.	
<i>Ensemble initial d'indicateurs de rendement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des progrès par le comité consultatif. • Confiance des Ténois en l'équité des programmes offerts. • Augmentation de la quantité d'information disponible sur les programmes. • Incorporation aux nouvelles moutures des programmes des changements suggérés par suite des évaluations. 	
Mesure à prendre		Échéancier
5.1	Créer un comité consultatif pour guider la mise en œuvre du présent plan d'action et des initiatives générales du MERN en matière de programmes offerts en pleine nature, par exemple sur les terres ancestrales.	Décembre 2019
5.2	Créer un outil d'évaluation des programmes et services offerts par le MERN sur le territoire ancestral pour assurer l'équité, l'inclusivité et l'accessibilité des programmes lorsque c'est approprié.	Juillet 2020
5.3	Travailler avec le comité consultatif pour élaborer un cadre d'évaluation exhaustif qui s'inspire des méthodes d'évaluation autochtones.	Décembre 2020
5.4	Afin d'encourager le partage de nourriture et de favoriser la stabilité de l'approvisionnement alimentaire, travailler avec les personnes qui s'approvisionnent sur le territoire, les gouvernements et organisations autochtones, les partenaires de cogestion et les autres intervenants pour identifier les personnes âgées qui pourraient recevoir des aliments traditionnels grâce aux programmes d'approvisionnement sur le territoire.	Mars 2021 et au-delà
5.5	Travailler avec les conseils des ressources renouvelables, les comités de chasseurs et de trappeurs, les comités locaux de la faune, les gouvernements autochtones, les écoles, les ministères du GTNO et d'autres partenaires pour évaluer en profondeur	Août 2021

	<p>les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités; • Programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie et sous-programmes connexes; • Programme d'indemnisation des exploitants des ressources fauniques; • Initier un enfant au piégeage. 	
5.6	Entreprendre un examen quatre ans après la mise en œuvre du plan d'action.	Mars 2023